



Caen, le 7 avril 2021

Le Président

Monsieur Rodolphe THOMAS
Maire
MAIRIE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR
BP 9
11 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Objet : information déclassement digue « MANCHE_ORNE_MONDEVILLE_STEU »

Monsieur le Maire,

La réglementation sur les digues et barrages, issue du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007, imposait aux gestionnaires et propriétaires d'ouvrages, des obligations spécifiques en matière de surveillance et de suivi, de production et de mise à jour des documents correspondants.

Parmi ces obligations figurait la réalisation d'une « étude de dangers » par un bureau d'étude agréé par arrêté ministériel.

A ce titre, la Communauté urbaine Caen la mer a lancé en 2018 des études de dangers pour les digues fluviales et littorales de son territoire, études aujourd'hui finalisées et dont les résultats ont permis à la collectivité d'engager une réflexion sur la définition des « systèmes d'endiguement ».

En effet, avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, Caen la mer doit définir les ouvrages à intégrer, ou non, dans les systèmes d'endiguement.

Ainsi, l'étude de danger de la digue « MANCHE_ORNE_MONDEVILLE_STEU » (tronçon n°140243, située sur les communes de Mondeville et Hérouville-Saint-Clair et gérée par la Communauté urbaine Caen la mer) classée C par arrêté préfectoral du 04 juillet 2014 (annexe 1) conclut que :

- le tronçon n°140243 ne constitue ni n'est partie d'un système d'endiguement,
- le tronçon n°140243 n'assure aucun niveau de protection contre les crues de l'Orne ni contre les submersions marines remontant le cours de l'Orne,
- aucune zone protégée n'est associée au tronçon n°140243.

Compte-tenu des éléments cités ci-dessus, la Communauté urbaine Caen la mer va demander, auprès du Préfet, le déclassement du tronçon n°140243, situé votre commune.

A l'issue de cette requête, votre commune sera informée :

- de l'instruction de la demande de déclassement par la Préfecture,
- des possibles dispositions à prendre (remise en état du site, neutralisation de la digue déclassée, mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde etc.).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Guillemain', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Jean-Marie GUILLEMIN